



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 02-2026 ET 03-2026

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, les règlements suivants :

- Règlement numéro 02-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 et le règlement de lotissement numéro 08-2012 en vue de permettre la réalisation d'un projet résidentiel intégré en bordure du boulevard du Centenaire
- Règlement numéro 03-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin d'ajuster les limites de la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a-5

Ces règlements sont entrés en vigueur le 19 mars 2026 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée par ces règlements peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 24^e jour du mois de mars deux-mille-vingt-six.

Manon Jobin
Directrice des finances
Greffière-trésorière